



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2016-094

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2016-11-10-002 - Délégation de signature à Madame Béatrice CORNEFERT,
Directrice d'établissement sanitaire et social, chargée de l'intérim de la Direction des
Etablissements pour Personnes Agées du Centre Hospitalier de l'Agglomération
Montargoise. (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2016-11-10-002

Délégation de signature à Madame Béatrice
CORNEFERT, Directrice d'établissement sanitaire et
social, chargée de l'intérim de la Direction des
Etablissements pour Personnes Agées du Centre
Hospitalier de l'Agglomération Montargoise.

DECISION 2016-18

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

Le Directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise,

Vu le décret n° 2005-921 du 9 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé

Vu l'arrêté de Centre National de Gestion du 14 octobre 2010 nommant Monsieur Didier POILLERAT directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Madame **Béatrice CORNEFERT**, Directrice d'établissement sanitaire et social, est chargée de l'intérim de la Direction des Etablissements pour Personnes Agées du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise.

ARTICLE 2

Madame **Béatrice CORNEFERT**, Directrice d'établissement sanitaire et social, a qualité pour signer, au nom du directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, tous documents et pièces relatifs à la gestion des établissements pour personnes âgées.

Elle a qualité pour signer toute décision concernant la gestion des personnels à l'exception de celles relatives à la carrière et à l'affectation des agents.

Dans la limite des crédits qui lui sont délégués, elle signe les autorisations de dépenses relevant du titre 3 des budgets-annexes B et J.

ARTICLE 3

Conformément à l'article D. 6143-35 du code de la santé publique, la présente décision de délégations de signature sera notifiée à l'intéressée et sera en outre publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret et sur le site internet du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise.

La présente décision sera en outre affichée dans le hall de l'établissement sur un panneau d'affichage spécialement aménagé à cet effet. Ce panneau d'affichage est disposé dans un lieu accessible au public et aisément consultable par les usagers et le personnel de l'établissement.

Conformément au même article D.6143-35 du code de la santé publique, la présente décision est également communiquée au Conseil de surveillance du Centre hospitalier et transmise sans délai au comptable de l'établissement.

ARTICLE 4

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret.

ARTICLE 5

La présente décision prend effet le 14 novembre 2016.

Amilly, le 10 novembre 2016

Le Directeur,

Signé : Didier POILLERAT

Destinataires

☞ ORIGINAL : Dossier secrétariat de Direction : pour archivage

☞ COPIE :

- DRH du CH de Beaune La Rolande : pour archivage au dossier de Mme CORNEFERT
- Trésorerie
- Mme CORNEFERT
- Conseil de Surveillance